

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

①1 N° de publication :

**2 555 620**

(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

**83 18980**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : D 06 F 55/02.

①2

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 25 novembre 1983.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 22 du 31 mai 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *JOUVE Jean-Louis.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jean-Louis Jouve.

⑦3 Titulaire(s) :

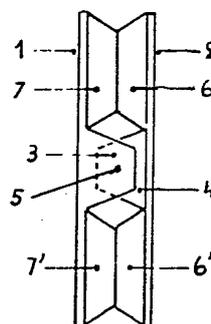
⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Pince à linge symétrique.

⑤7 L'invention concerne un dispositif de pince à linge à écartement et pincement similaires des deux côtés qui facilitent la manipulation et évite toute empreinte sur le linge après séchage.

Il est constitué de deux lattes symétriques 1-2 pourvues de paliers 3 et 4 maintenues dans leur centre 5. Les lattes possèdent quatre tampons souples 7-7' et 6-6'.

Le dispositif, selon l'invention, est particulièrement destiné à maintenir le linge pour le séchage ou autre.



FR 2 555 620 - A1

D

La présente invention concerne un dispositif d'épingle à linge à écartement et pincement similaire des deux côtés qui évite toute empreinte d'épingle sur le linge après séchage.

Les pinces à linge traditionnelles connues n'ont qu'une extrémité à pincement dur, qu'elles soient en bois ou en toute autre matière. Elles sont équipées d'un fort ressort en acier qui a tendance à laisser une marque sur le linge ou faire prendre la pince à linge dans le mauvais sens.

Le dispositif selon l'invention supprime ces inconvénients et permet à l'utilisateur une plus grande facilité de manipulation. Il est composé de deux lattes similaires articulées dans leur centre munies à chaque extrémité de tampons mousse agissant comme ressorts.

Les dessins annexés donnent, à titre d'exemple non limitatif, une représentation de forme de l'objet de l'invention. La figure 1 représente le dispositif dans son ensemble selon l'invention. La figure 2 représente une variante de ce dispositif. La figure 3 représente un exemple de manipulation à partir d'une des extrémités du dispositif de pince à linge.

Le dispositif représenté sur la figure 1 comporte deux lattes symétriques (1)-(2) pourvues dans leur milieu de paliers de différentes formes (3)-(4) maintenues entre elles par un axe ou clip (5). Les deux extrémités des lattes (1)-(2) sont pourvues de tampons caoutchouc mousse (pouvant être remplacé par toute matière souple), faisant office de ressort - soit d'écartement et de pincement - (6-6') - (7-7').

La figure 2 représente une variante de forme pouvant être fabriquée d'une seule pièce (1)-(1') ; la latte souple (2) fait office d'articulation possible dans les deux sens grâce aux tampons (3-3') - (4-4'). La forme de ces tampons (3-3') - (4-4') peut varier ; il en est de même pour l'orifice. (5).

La figure 3 représente la pince en position de travail : la pression exercée par les doigts sur l'une des extrémités des lattes (1)-(2) entraîne l'écartement des tampons caoutchoutés (3)-(4) ou (5)-(6) selon l'extrémité saisie.

Les formes, dimensions et disposition des différents éléments pourront varier proportionnellement ainsi que les matières utilisées pour leur fabrication sans changer pour cela la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

REVENDEICATIONS

- 1 - Dispositif de pince à linge à écartement et pincement similaire des deux côtés de la pince, se caractérisant par la combinaison de deux lattes symétriques (1) et (2) pourvues dans leur milieu de paliers (3) et (4) reliées dans leur centre par un axe mobile formant l'articulation.
- 5           2 - Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par la présence de quatre tampons en caoutchouc mousse, chacun des tampons étant fixé à l'une des extrémités des lattes pour former ressort en cas de pression (7-7') et (6-6').
- 3 - Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par deux lattes (1) et (1'), une articulation (2), quatre caoutchoucs (3-3') et (4-4') et un ori-  
10 fice (5) pouvant être réalisé en une seule opération de moulage par injection.

FIG 1

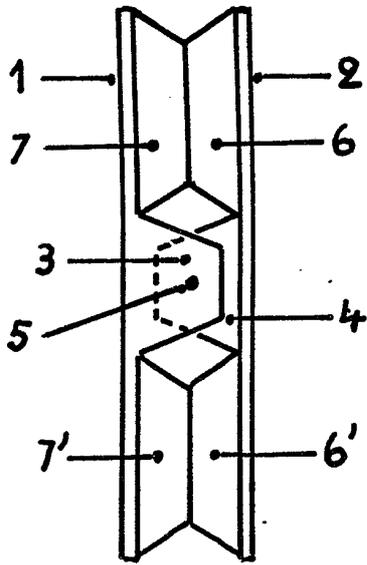


FIG 2

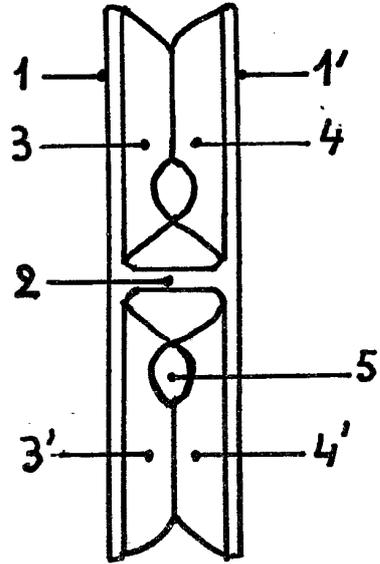


FIG 3

